Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260319-2026DM04-AU

N° : 2026DM04

SERVICE : Juridique **REF. : LL**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AUX PROJETS DE DEVELLOEPEMNT – CD 95- BDVO

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire »,

Vu la circulaire d'application du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise du 14 janvier 2022 instaurant une subvention de fonctionnement aide aux projets de développement,

Considérant la nécessité pour la commune de Marines de proposer un programme d'animation de qualité au sein de la bibliothèque de Marines,

Considérant l'intérêt pour la commune de Marines de bénéficier d'une subvention en soutien à la mise en œuvre de ce programme d'animation culturelle,

Considérant le dossier de subvention présentant des dépenses prévisionnelles pour 2026 à hauteur de 7500 Euros pour l'acquisition de documents et 3600 euros pour les animations,

Considérant le soutien possible du conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 50%,

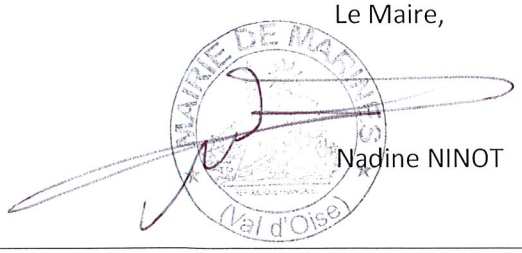
DECIDE

Article 1 : De demander une subvention dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise au Conseil départemental d'un montant de 3750 euros pour les acquisitions et 1300 euros pour l'animation soit au total 5050 euros

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au Conseil départemental du Val d'Oise.

Fait à MARINES, le 04/03/2026

Le Maire,



Nadine NINOT